



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-04-2026 /

Dossier complet le : 16-04-2026 /

N° d'enregistrement : 016943/KK P

1 Intitulé du projet

Amenagement d'un espace de stationnement et d'un quai - bus aux abords de la gare SNCF sur la commune d'Ancenis-Saint-Gereon (44)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS

Raison sociale

COMPA

N° SIRET

24440055200026

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BELLEIL

Prénom(s)

Jean-Pierre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la réalisation d'un parking de 152 emplacements dont 4 emplacements PMR. Le projet prévoit également - une voie interne pour desservir les différentes places de stationnement - un ouvrage de retention des eaux pluviales enterré de type chaussee reservoir. - la plantation d'arbres en limite sud du projet - l'aménagement d'un « quai - bus » à l'entrée ouest du futur parking sur une superficie de 369 m2.

4.2 Objectifs du projet

Amenager un parking gratuit pour les usagers de la gare. Cet aménagement constitue un équipement bénéficiant gratuitement à tout le monde.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux nécessaires pour la réalisation des ouvrages sont les suivants : - nettoyage du terrain et travaux préparatoires, - terrassements en déblais remblais pour la construction des parkings et de la voirie, - réalisation de la structure réservoir (en déblais) pour la gestion des eaux pluviales. - plantation des espaces verts : arbres en limite sud du parking.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prévoit 152 places de stationnement s'intégrant dans l'environnement urbanisé actuel qui jouxte le site d'étude. Les principaux enjeux identifiés et à prendre en compte dans le projet sont les suivants : - réaliser un parking aménagé en lieu et place d'un parking non aménagé et d'un délaissé ferroviaire - offrir plus de place de stationnement et donc faciliter le stationnement auprès de la gare - prendre en compte la gestion des eaux pluviales. - planter des arbres dans un espace actuellement totalement minéralisé

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager - cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Surface des projets (parking + quai bus) Longueur Largeur minimale (au centre) Largeur maximale (a l'Est)	(5225, m²) (257, m) (16, m environ) (34, m environ)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °O " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet consiste a reprendre un parking existant et un delaisse ferroviaire appartenant a la SNCF. Le projet fera l'objet d'un permis d'aménager

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF, la plus proche du projet est située à environ 350 mètres au Sud - Est du projet. Il s'agit des ZNIEFF « Combles de l'église Saint Pierre d'Ancenis » (type 1 n° 520030062).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le site d'étude est en pleine zone agglomérée à proximité de la gare.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est inclus dans la servitude de protection des monuments historiques de l'église paroissiale Saint-Pierre et du Dolmen dit de la Pierre Couvretiere.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site d'etude a deja fait l'objet d'aménagement. Il est actuellement en bitume (zone de stationnement) et en melange terre - pierre. Il ne peut donc y avoir de zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Ancenis est concerne par un PPRI plan de prevention des risques inondation) mais le site d'etude est situe en dehors de zone inondable. Il n'y a pas de PPRT sur Ancenis.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas sur un site ou un sol pollue. Il n'est pas repertorie de sites pollues ou potentiellement pollues sur le site retenu pour le projet de parking.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	D'apres le site internet « carto.atlasante.fr » localisant les captages d'eau potable et leur perimetre de protection, il existe 2 captages d'eau potable sur la commune d'Ancenis. Les parcelles concernees par ce projet de parking ne sont pas concernees par un perimetre de protection de captage.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 n'est recense au sein et a proximite du site d'amenagement. Les sites NATURA 2000 les plus proches du projet sont le site «Vallee de La Loire de Nantes aux Ponts de Ce et ses annexes » au titre des directive « habitats » et "Oiseaux". Ils sont situes a environ 315 metres (a vol d'oiseau) au sud-est du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet est un parking. Il n'engendrera pas de prelevement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'entrainera pas de modification previsibles des masses d'eau et ne devrait pas impliquer de drainage des terrains. Rappel : le projet est hors de perimetre de captage d'eau potable
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Pour l'ensemble du projet, il est trop tot pour savoir s'il y aura un excedent de materiaux. Cependant, ce projet pourrait etre excedentaire en materiau. La realisation des parkings necessitera le decaissement de la structure (couche de forme, couche de fondation...) composant l'actuel parking.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Pas de donnees mais peu de chance que le projet soit deficitaire compte tenu des decaissements necessaires pour realiser le nouveau parking.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Ce projet de parking ne necessite pas d'alimentation en eau potable et ne generera pas d'eaux usees donc non concerne par l'assainissement..
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'impact sur la biodiversite sera tres faible car : - les parcelles retenues pour ce projet sont deja utilisees comme parking ou comme zone de stockage. Dans la bande en melange terre pierre pousse des especes floristiques banales (principalement des ronces) et une espece invasive qui sera supprimee (=impact positif).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est situe a environ 315 metres a vol d'oiseau d'un site Natura 2000. Le site d'etude est separe de ce site Natura 2000 par une zone deja urbanisee. Le projet n'aura pas d'impact negatif sur un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de consommation d'espace agricole naturel, forestier ou maritime puisqu'il ne prendra pas la place de parcelles agricoles, foret... Le projet consiste en l'amenagement d'un parking a la place d'un parking existant et d'une zone bitumee pour le stockage de materiel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Pas de PPR technologique sur le secteur d'Ancenis.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La commune d'Ancenis-Saint-Gereon est concerne par un PPRI mais le site d'etude est situe hors zone inondable. retrait - gonflement des argiles : exposition moyen au risque de retrait et gonflement des argiles, au niveau du site d'etude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet d'amenagement du parking n'est pas de nature a induire des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne semble pas concerne par des risques sanitaires : pas de site pollue au sein du site retenu pour le projet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Puisque le projet consiste en l'aménagement d'un parking, celui-ci générera un trafic au niveau de la voirie desservant ce projet. Cependant, le trafic supplémentaire sera limité étant donné l'existence du parking existant et du sens de circulation en sens unique. De plus le projet répond à la problématique de la saturation du stationnement. Compte tenu de la localisation de ce projet (parking à proximité immédiate de la gare) ce trafic
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Rappelons que le parking existe déjà. L'élévation du niveau sonore engendré par le faible trafic supplémentaire de véhicule peut être considérée comme négligeable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est situé à proximité de la gare. L'arrivée en gare et le départ des trains sont source de bruit. Bruit supérieur au trafic routier émis par le parking.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Compte tenu de la nature du projet (parking) celui-ci ne produira pas d'odeur. Hormis, l'odeur de "gaz d'échappement" de voiture ayant une mauvaise combustion.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non, hormis, l'odeur de "gaz d'échappement" de voiture ayant une mauvaise combustion.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Lors de sa phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de vibration. Des vibrations sont à prévoir lors de la phase de travaux lors du compactage des matériaux de voirie = impact temporaire.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le projet est concerné par les vibrations liées à la voie ferrée.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les choix d'éclairage du parking seront proposés par le concessionnaire TE 44 dans le cadre d'une approche raisonnée.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Oui, le projet étant en zone urbanisée, il existe des réverbères au niveau de la gare et de la rue de la libération.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	- gaz d'échappement. Compte tenu de la nature du projet (parking), la vitesse de circulation sera réduite. Les rejets de gaz d'échappement en seront d'autant réduits.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales priorisera l'infiltration au sein d'une structure réservoir sous les parkings avant connexion sur le réseau buse d'eaux pluviales au sud du projet.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le réseau communal buse au Sud du projet puis "La Loire".

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	S'agissant d'un parking, ce projet n'engendrera pas d'effluents d'eaux usées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	S'agissant d'un parking, ce projet n'engendrera pas de déchets dangereux ou non dangereux, ni de déchets inertes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Pas d'atteinte sur le patrimoine architectural et culturel à proximité du projet. Pas de données concernant les vestiges archéologiques car le site n'a pas fait l'objet d'étude archéologique préventive. Pas de haie au sein du site d'étude, donc pas d'impact paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'induit pas de modifications sur les activités humaines ni sur l'usage du sol. L'opération n'est pas une création ni un agrandissement sur des espaces agricoles mais uniquement un réaménagement et un agrandissement sur une emprise bitumée déjà aménagée.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non, pas d'autres projets existants à proximité du site d'étude.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Autres législations applicables : - code de l'urbanisme : projet soumis a un Permis d'Amenager

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Il est tout d'abord important de rappeler qu'il n'y aura que peu de changement de l'activité présente sur les parcelles : Les parcelles déjà, en partie occupées par une activité de parking resteront ainsi après réaménagement. Le site d'étude étant déjà aménagé (puisqu'il occupe par l'actuel parking et aire de stockage en bitume) le projet ne se fera donc pas au détriment de parcelles agricoles. Le projet évite donc l'étalement urbain. Le projet ne se fera pas au détriment d'un paysage "naturel" : pas de suppression de haies ou d'arbres. Des arbres seront plantés en limite sud du projet, le long de l'avenue de la "Liberation". Il est prévu une structure réservoir au-dessous de ce parking. Les eaux pluviales seront infiltrées pour éviter le rejet des eaux pluviales vers le réseau EP existant. Actuellement, le site d'étude tout imperméabilisé ne fait pas l'objet d'une gestion des eaux pluviales : toutes les eaux pluviales tombant sur le site imperméabilisé sont renvoyées directement dans le réseau sans stockage et sans infiltration. Le projet améliorera donc la situation en termes de gestion des eaux pluviales. Le projet fera l'objet d'une "notice hydraulique" au stade du permis d'aménager. Elle détaillera cette gestion des eaux pluviales : perméabilité du sol, surface de contact, débit d'infiltration, occurrence de la pluie, volume de rétention...

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet répond à la doctrine « éviter, réduire, compenser » puisqu'il évite au maximum les impacts sur le patrimoine naturel. Les nouvelles plantations viendront améliorer l'existant. La réalisation d'une structure réservoir sous parking viendra améliorer l'existant en terme de gestion des eaux pluviales

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PROUST

Prénom Francois-Marie

Qualité du signataire Directeur General des Services

À Ancenis-Saint-Gereon

Fait le 16-04-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)